

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2014

9) ELECTION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL
UNIVERSITAIRE DE LILLE

Suite aux élections municipales, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord a saisi la direction du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille (CHRU de Lille) afin qu'elle procède au renouvellement des représentants des communes, autres que la commune de rattachement, qui ont vocation à être représentées au sein du conseil d'administration de cet établissement public de santé.

S'agissant du CHRU de Lille, il s'agit des communes de :

- Villeneuve d'Ascq,
- Loos,
- Mons en Barœul.

En conséquence et conformément au Code de la Santé Publique, il est demandé au conseil municipal de désigner un de ses membres pour siéger au conseil d'administration du CHRU de Lille.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Est élu : JC. LAMPE.